



## Résolution du conseil communal du 12 novembre 2019

Le Conseil,

- Ajoute au Statut pécuniaire, Section II, un article relatif aux « avantages en nature »
- Approuve la modification du règlement de travail relatif au « télétravail »
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
  - le projet d'expropriation suite aux résultats de l'enquête publique pour le parc des Deux Rives et parc sportif de la gare de Forest-Est (151p)
  - la désignation d'une équipe pluridisciplinaire, agissant en qualité d'auteur de projet pour le réaménagement des espaces publics du cœur de Forest, avenant 1 : extension de la mission à l'étude d'élargissement du pont de la chaussée de Bruxelles
  - le remplacement de deux tapis de saut des trampolines au Bempt et admet la dépense
  - le remplacement de 4 lampes d'éclairage au Centre Sportif du Bempt et admet la dépense
  - l'achat de containers
  - l'achat d'un camion équipé d'une benne et d'une installation d'arrosage
  - l'achat d'un tracteur-tondeuse à siège
  - l'illumination 2019, renouvellement du réseau électrique, des câbles porteurs et des motifs lumineux LED (divers endroits)
- Abandonne le projet d'expropriation suite aux résultats de l'enquête publique pour le parc des Deux Rives et parc sportif de la gare de Forest-Est (151n)
- Approuve la dépense pour les aménagements des bâtiments en cour d'exécution
- Approuve la convention de subvention de la STIB
- Approuve la modification programme n°1 du programme pluriannuel 2017-2020
- Approuve la désignation du CIRB et de GIAL pour l'acquisition de matériel informatique et téléphonique
- Approuve la convention pour la mise en place de cours de gym pour les seniors
- Emet un avis quant à 1 budget de fabrique d'église
- Autorise le collège à consentir à ce qu'un litige pendant devant le justice de paix de Forest puisse être clôturé
- Approuve la convention de mise à disposition d'une subvention pour l'organisation d'actions de sensibilisation liées à la mobilité
- Approuve la révision du fonctionnement du service de garde d'enfants malades et le ROI relatif au service de garde d'enfants malades
- Approuve la convention avec la SEMU
- Approuve les conditions du marché pour :
  - les travaux de rénovation partielle à l'école 13 "les Marronniers"
- Adopte la convention SEMU
- Approuve la convention de partenariat avec l'ASBL « Mission Locale de Forest »
- Approuve la convention de détagage avec l'ASBL « Mission Locale de Forest »
- Approuve la convention avec l'asbl « Schola ULB »
- Approuve le plan de politique culturelle et les conventions avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie
- Entend 4 interpellations et 8 questions orales de conseillers communaux

- Désigne un agent constatateur communal pour constater des infractions aux dispositions de RGP
- Approuve 1 motion
- Approuve le renouvellement de la CCA pour l'enfance
- Octroie 6 pensions
- Approuve une convention transactionnelle pour un membre du personnel enseignant subventionné